



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3877

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et à l'orchestre Démon Lyon Métropole pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3877**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et à l'orchestre Démos Lyon Métropole pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs généraux

Le schéma métropolitain des enseignements artistiques, fruit d'un travail concerté avec les communes et les établissements du territoire, formalise les ambitions et les objectifs de la Métropole de Lyon en matière d'enseignement artistique. Il s'agit de favoriser un élargissement des publics touchés en nombre et dans leur diversité, de penser la formation artistique dans sa globalité et avec tous les publics, et de structurer l'offre sur le territoire métropolitain en accompagnant les coopérations et mutualisations.

La Métropole a attribué, par délibération du Conseil n° 2019-3280 du 28 janvier 2019, des subventions aux syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne, par délibération du Conseil n° 2019-3600 du 8 juillet 2019, des subventions de fonctionnement à 71 établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain et, par délibération du Conseil n° 2019-3748 du 30 septembre 2019 le soutien aux projets et à des structures ressources.

Outre ces soutiens, le schéma métropolitain intègre d'autres dispositifs de financement qui sont l'objet de la présente délibération, avec :

- le soutien à l'investissement, dont l'objet est d'accompagner l'acquisition d'instruments de musique, de matériels scéniques et techniques à vocation pédagogique,
- le soutien à l'acquisition des instruments de musique dans le cadre de la mise en œuvre de l'orchestre Démos Lyon Métropole.

II - Le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique

Ce dispositif a vocation à accompagner l'activité des structures, favoriser une diversification des pratiques artistiques enseignées, développer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, encourager des innovations pédagogiques, ou développer l'usage des outils numériques pour enrichir les processus d'apprentissages. Le soutien à l'investissement des établissements doit participer à une plus grande cohérence et à une meilleure structuration de l'offre des structures d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

Cinquante-trois structures du territoire métropolitain ont répondu à l'appel à projets d'investissements pour l'année 2019. Il est proposé de soutenir les 117 projets d'investissements dont les demandes sont éligibles au regard des critères définis ci-dessous, pour un montant total de 279 987 €, selon le détail présenté en annexe.

Quatre catégories d'investissements pouvant donner lieu à un soutien de la Métropole ont été déterminées :

- le renouvellement et la diversification du parc instrumental des établissements (pour le renouvellement, jusqu'à 40 % du montant de l'investissement subventionnable pour un investissement inférieur à 4 999 €, et jusqu'à 50 % pour un investissement supérieur à 5 000 € ; pour la diversification, jusqu'à 50 % du montant),

- l'investissement en équipements scéniques permettant la mise en situation des élèves en public (jusqu'à 30 % du montant de l'investissement subventionnable),
- l'achat de matériels et instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement subventionnable),
- le développement des équipements numériques à vocation pédagogique (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement subventionnable).

Les investissements réalisés avec le soutien de la Métropole sont considérés comme pouvant faire l'objet de mutualisations entre les établissements, tout en demeurant la propriété de celui ayant réalisé l'investissement.

La subvention attribuée sera versée sur présentation des factures relatives aux investissements réalisés, dûment acquittées, sur une période allant du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 août 2020.

III - Le soutien à l'orchestre Démos Lyon Métropole

Au regard des orientations du schéma métropolitain, la Métropole souhaite contribuer à la diversification des publics bénéficiant d'activités d'éducation musicale, et au développement de projets à même de faire vivre et d'essaimer des innovations pédagogiques.

L'orchestre Démos Lyon Métropole est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il est destiné à des enfants de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes. Par ce projet ambitieux d'une durée de 3 ans, il s'agit d'enrichir le parcours éducatif des enfants et de favoriser leur insertion sociale.

Ce dispositif est construit sur une pédagogie innovante : une centaine d'enfants, accompagnés par des centres sociaux, suivent 4 heures d'atelier par semaine hors temps scolaire. Ils travaillent par groupe de 15, encadrés par 2 intervenants musicaux (professeurs de conservatoires, musiciens intervenants ou musiciens d'orchestre) et un référent social. Toutes les 6 semaines, ils se réunissent en tutti.

Depuis le mois de septembre 2017, l'Auditorium de Lyon porte localement la mise en œuvre de l'orchestre Démos Lyon Métropole, qui concerne 120 enfants (8 groupes de 15 enfants). Sont partenaires de la mise en œuvre de ce projet le ministère de la Culture, la Préfecture du Rhône, la Métropole, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les communes de Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon et Vaulx en Velin.

Le projet se conclut chaque année par un concert à l'Auditorium de Lyon (le concert final du projet aura lieu le 17 juin 2020). Il est également programmé un concert dans la grande salle de la Philharmonie de Paris lors de la 3^{ème} année du projet, le 20 juin 2020.

La Métropole, par délibération du Conseil n° 2017-2291 du 6 novembre 2017, a signé une convention de partenariat d'une durée de 3 années avec la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de cette convention, il est proposé de poursuivre la participation de la Métropole au coût d'acquisition des instruments de musique utilisés dans le cadre de la seconde année de ce projet.

Ce coût est de 66 000 € sur 3 ans, soit 22 000 € par an (auxquels s'ajoutent des frais liés à la maintenance des instruments). Les instruments, acquis par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, sont confiés aux enfants avec l'objectif de les leur donner définitivement à l'issue du projet s'ils poursuivent leur pratique instrumentale. Dans le cas contraire, ils bénéficieront à d'autres enfants participant au projet Démos si celui-ci est renouvelé.

Le budget prévisionnel annuel pour la 3^{ème} année du projet est de 281 024 € :

Charges	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires permanents	73 000	subventions État - via Philharmonie de Paris	75 000
cellule nationale Cité de la Musique-Philharmonie de Paris (Prorata)	23 000	ministère de la Culture et de la Communication	
coordinateur territorial	40 000	Commissariat général à l'égalité des territoires	
référent pédagogique	10 000		

Charges	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires des personnels artistiques (y compris formations)	159 529	collectivités territoriales et partenaires publics	100 000
		CAF	20 000
		Préfecture	20 000
		Métropole de Lyon	20 000
		Villes (Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon, Vaulx en Velin)	40 000
charges de fonctionnement	48 495	Mécénat	106 024
formation des intervenants (salaires formateurs)	8 000	Cité de la Musique-Philharmonie de Paris	96 024
charges de communication	3 000	Orchestre national de Lyon (ONL)	10 000
missions, déplacement	2 000		
production concerts	4 000		
achat d'instruments	22 000		
instruments maintenance	2 500		
frais généraux (achats fournitures, etc.)	1 395		
enregistrements	1 300		
commandes œuvres, ou d'écritures	1 300		
commandes d'études	3 000		
Total	281 024	Total	281 024

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'investissement en faveur de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2019 pour le soutien à l'acquisition des instruments de musique dans le cadre de la mise en œuvre de l'orchestre Démos Lyon Métropole.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver le principe du dispositif de soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2019 d'un montant total de 279 987 € à 53 structures comme détaillé en annexe,

- d'approuver la participation de la Métropole à l'orchestre Démos Lyon Métropole, et de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P33 - Culture, pour un montant de 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P33O4841A, répartis selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € en 2019,
- 50 000 € en 2020,

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 300 000 € en dépenses.

2° - Approuve :

a) - le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique et l'attribution de subventions d'aide à l'investissement d'un montant total de 279 987 € pour l'année 2019 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe,

b) - le soutien à l'orchestre Démos Lyon Métropole et l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2019,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et le Conservatoire de Saint Priest, l'association La CinéFabrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 299 987 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 204 - opération n° 0P33O4841A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.